



Figeac, le vendredi 2 juin 2023

Collège-Lycée JEANNE D'ARC

Etablissement sous Tutelle Sainte Famille - Villefranche de Rouergue

Chers Partenaires,

Vous êtes, entrepreneurs, commerçants, vous travaillez dans une entreprise locale, ou vous avez dans vos relations, vos connaissances, des chefs d'entreprises (fournisseurs, employeurs, amis...), vous êtes un **partenaire privilégié** de Jeanne d'Arc. C'est la raison pour laquelle nous nous adressons à vous aujourd'hui.

En effet, le lycée Technologique et Professionnel Jeanne d'Arc propose des filières susceptibles de percevoir la [taxe d'apprentissage](#).

Pour un établissement scolaire tel que le nôtre, la taxe d'apprentissage versée par les entreprises permet d'acquérir du matériel informatique, de maintenir des plateaux techniques (salles de travaux pratiques hospitaliers ou de puériculture, cuisine pédagogique) modernes nécessaires à l'acquisition des compétences professionnelles par les élèves... Un enjeu de taille : *former les professionnels de demain* dans les métiers de la santé, du social et du sport.

De plus, depuis cette année, notre ensemble scolaire propose trois formations en apprentissage et développe donc une Unité de Formation par Apprentissage (U.F.A.) :

- MC AG2S (Animation Gestion de projets dans le Secteur Sportif)
- ESS (Encadrement en Secteur Sportif)
- CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)

Donc, plus que jamais, **nous avons besoin de vous !**

Vous trouverez ci joint une documentation ainsi que les modalités d'attribution du solde de la taxe d'apprentissage.

Nous espérons que notre demande et ce courrier retiendront toute votre attention et nous vous remercions de votre collaboration au nom de tous nos élèves et de nos futurs apprentis.

Nous vous prions de recevoir, Chers Partenaires, l'expression de nos sincères salutations.

Pour la Communauté éducative de J.D.A.

Guy- Michel Mahieu

Chef d'Etablissement

